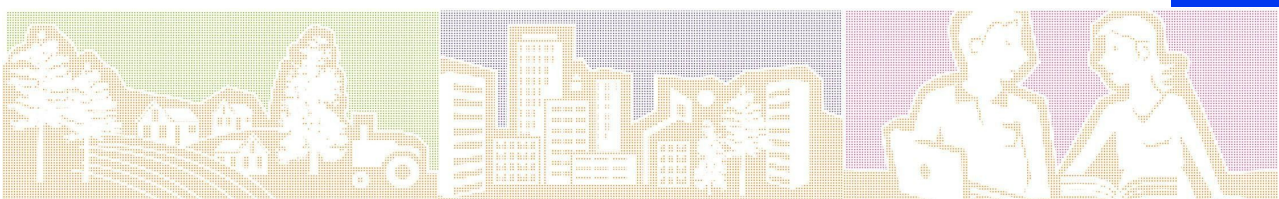




**Note de cadrage
« Points de vigilance »
pour l'élaboration
des candidatures LEADER 2014-2020**

11 juillet 2014



Préambule

La présente note fait suite à la réunion organisée par l'Autorité de gestion, les services de l'Etat et PQA le 26 juin 2014 au cours de laquelle ont été présentés l'appel à projets Leader 2014-2020 en Aquitaine et les modalités d'élaboration des candidatures par les territoires intéressés.

Elle a pour objet de préciser et souligner les éléments qui permettront d'apprécier la qualité des candidatures présentées à la sélection Leader 2014 - 2020.

Les attendus de l'appel à projet

Ils sont contenus dans le diaporama sur les principes généraux de Leader présentés lors de la journée du 26 juin 2014 (cf. pages 14 & 15 notamment) et dans l'appel à projet Leader (Cf. pages 9 à 12) :

1. Veiller à élaborer dès le démarrage de la démarche un diagnostic du territoire basé sur la méthode AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces) ou SWOT (en anglais Strengths Weaknesses Opportunities Threats).
2. A partir de ce diagnostic, les enjeux socio-économiques et environnementaux du territoire doivent être mis en exergue et clairement explicités, argumentés (étape « définition des besoins »)
3. Une fois l'ensemble des besoins exprimés, l'exercice stratégique doit permettre de sélectionner certains besoins en lien avec la thématique retenue par le territoire : aux enjeux-clés du territoire doivent correspondre les besoins prioritaires correspondant à des objectifs stratégiques, susceptibles d'infléchir les menaces et de «saisir» les opportunités de développement.
4. Enfin, le plan de développement formalise «le passage à l'action» en détaillant les fiches actions qui permettront de satisfaire aux objectifs stratégiques (à une fiche action correspond un objectif stratégique).

Il s'agit d'une exigence forte exprimée par la Commission européenne : elle s'applique à l'ensemble du programme de développement rural (PDR) du FEADER, tel que discuté par l'autorité de gestion (Région Aquitaine) avec le Ministère de l'Agriculture et la Commission européenne. L'autorité de gestion veillera à ce qu'elle s'applique jusqu'aux démarches Leader portées localement par les territoires.

Les candidatures présentées seront ainsi très clairement analysées et appréciées à l'aune d'un tel processus, qui devra être explicité le plus précisément dans le dossier de candidature.

Point de vigilance

Par rapport aux précédentes générations Leader, il est essentiel que l'élaboration de la candidature s'appuie sur une solide logique d'intervention partagée, qui permette d'établir et de comprendre tous « les liens de causalité » entre les différentes phases citées plus haut. Pour info, la plupart des dossiers de candidature reçus lors de la précédente génération Leader 2007-2013 étaient très largement déficients sur ce principe (cette « logique en entonnoir » n'était pas autant affirmée par les instances européennes) : ces dossiers de candidature ne pourraient satisfaire aujourd'hui le niveau d'exigence porté à la fois par la CE

et l'autorité de gestion.

De manière prosaïque, si les démarches proposées par les territoires se cantonnent à des candidatures « attrape-tout », (et des stratégies locales de développement « fourre-tout »), il est clair qu'elles seront déclassées par le processus de sélection.

Les chefs de projet sont invités à être vigilants sur le respect du "chaînage" (il ne faut oublier aucun maillon depuis le diagnostic jusqu'au plan de développement) et sur l'expression des choix stratégiques à faire partager par les acteurs locaux. (Il est préconisé de développer 4-5 objectifs stratégiques maximum afin de garantir la pertinence des objectifs mis en place.

Une attention particulière sur...

... La qualité du partenariat et de la concertation avec les acteurs locaux et les forces vives du territoire : bien conserver les feuilles de présence, les ordres du jour, les comptes rendus et les documents supports d'animation qui auront été élaborés lors des différents temps de concertation... pour les annexer dans le dossier de candidature ! A toute étape de la rédaction de la stratégie, le partenariat doit être associé et tracer dans le dossier de candidature.

... l'explication des choix et des options pris par le territoire pour articuler le cas échéant une priorité thématique principale et une autre secondaire (qui vienne éclairer la première dans une fonction « fil conducteur »)

... un recours judicieux aux indicateurs, à bon escient : le diagnostic va mobiliser des « indicateurs de contexte » qui permettent de décrire un phénomène à l'œuvre (population, population active, taux de chômage, etc). Par ailleurs, les fiches actions devront proposer des indicateurs de suivi (de réalisation, de résultat, voire d'impact) , qui permettent de caractériser l'ambition du territoire (: la dépense publique totale, le nombre de projets soutenus, le nombre d'emplois créés grâce à l'aide européenne), mais aussi de rendre compte du déroulement de Leader et de son effet sur le territoire.

Il n'est pas opportun de multiplier le nombre d'indicateurs dont la pléthore pourrait vite les rendre impossibles à suivre.

Des outils et des services en ligne ...

- . Lien vers le site de PQA via l'onglet Politiques et dispositifs - LEADER 2014-2020
- . Lien vers le site "Revisiter les projets de territoire - modules diagnostic/ stratégie / gouvernance du projet/ coopération entre acteurs :
<http://aquitaine-pqa.fr/mini-sites/cycle-territoires-aqui/>
- . les liens de l'UE sur les outils méthodologiques
 - . Résumé d'une analyse SWOT
http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/egeval/tools/too_swo_fr.htm
 - . Document complet relatif à l'élaboration d'une analyse SWOT (pourquoi, quand, comment)

http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/egeval/tools/too_swo_som_fr.htm

. Présentation des outils d'évaluation (notamment diagramme des problèmes, des objectifs, des décisions)

http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/egeval/tools/too_fr.htm

Service téléphonique SVP Questions – Réponses, disponible à PQA :

Anne-Sophie GILLION 05 56 90 81 06 / Aurélie HOCHEUX 05 56 90 81 09/ Xavier STEFFAN 05 56 90 81 02